

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information

Général - Sans mention

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication (TIC)	A. Bécue, O. Ribaux, C. Weyerman					O	37	4 ESC
Compliance	NN					E	28	3 HEC
Criminologie et entraide, intervenants	JL Bacher, N. Bottinelli					E	14	1 Droit
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti					E	56	6 HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3 Droit
Droit pénal informatique	S. Métille					O	28	3 Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
informatique et réseaux	C. Fuhrer					E	28	3 ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter					E	12	1 Droit
Introduction à la programmation	A. Villa					E	56	6 HEC
Introduction au droit numérique	N. Dongois, AC Fornage					O	47	5 Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'internet	B. Cottier					E	28	3 Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle					O	56	6 ESC
Programmation orientée objet (python)	A. Villa					E	28	3 HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
Protection des données	S. Métille					E	56	6 Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignat					O	28	3 ESC
Visualisation de données	I. Pante					V	28	3 Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :

- une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
- une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS

	Enseignants	19 20 20 21					credits ECTS	secteur
		A	P	A	P			
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy					O	28	3 ESC
Analyse de la criminalité	S. Caneppele , Q. Rossy					O	56	6 ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele , Q. Rossy					O	28	3 ESC
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6 Droit
Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos					O	28	3 HEC
Audit externe	P. Delaloye					E	56	6 HEC
Biometrics	S. Marcel					O	28	3 EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	A. Treccani					E	28	3 HEC
Criminalité économique	S. Caneppele					E	28	3 ESC
Criminalité organisée (cours bloc)	J. Gerber					E	18	2 ESC
Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaouti					E	56	6 HEC
Data Science in Business Analytics	T. Vatter					Cc	56	6 HEC
Datation et chronologie	C. Weyermann					V	28	3 ESC
Digital government transformation	T. Mettler					Dei	28	3 Idheap
Digital Innovation	B. Mueller					O	56	6 HEC
Digital Strategies	S. Missonier					E	56	6 HEC
Droit commercial	A. Richa					E	56	6 HEC
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6 Droit
Droit de la consommation	A.C. Fornage					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6 Droit
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6 Droit
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6 Droit
Economic Growth	J. Buggle, S. Orcan Sakalli					E	56	6 HEC
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3 Droit
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	28	3 ESC
Gouvernance de la sécurité	S. Caneppele					O	19	2 ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin					E	56	6 HEC
Information Security & Privacy	B. Ford (EPFL)					E	56	6 EPFL
Innovation Law	V. Junod					O	28	3 HEC
International Commercial Arbitration (à la place de la version française Droit de l'arbitrage)	A. Bonomi/E. Lein					O	56	6 Droit
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni					O	37	4 ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN					E	28	3 ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle, Q. Rossy					E	56	6 ESC
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps	E. Casey					O	28	3 ESC
IS Architecture and Design	C. Legner					E	56	6 HEC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud					O	28	3 ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod					O	28	3 ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6 Droit
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni					E	56	6 HEC
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3 Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice	NN					E	19	2 Droit
Policing	O. Ribaux					O	28	3 ESC
Politique criminelle	M. Jendly, S. Loup					O	28	3 ESC
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6 Droit
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6 Droit

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information
Mention "Management de l'information"

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication (TIC)	A. Bécue, O. Ribaux, C. Weyerman					O	37	4 ESC
Compliance	NN						28	3 HEC
Criminologie et entraide, intervenants	JL Bacher, N. Bottinelli					E	14	1 Droit
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti					E	56	6 HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3 Droit
Droit pénal informatique	S. Métille					O	28	3 Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
informatique et réseaux	C. Fuhrer					E	28	3 ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter					E	12	1 Droit
Introduction à la programmation	A. Villa					E	56	6 HEC
Introduction au droit numérique	N. Dongois, AC Fornage					O	47	5 Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'internet	B. Cottier					E	28	3 Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle					O	56	6 ESC
Programmation orientée objet (python)	A. Villa					E	28	3 HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
Protection des données	S. Métille					E	56	6 Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet					O	28	3 ESC
Visualisation de données	I. Pante					V	28	3 Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :
 • une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
 • une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS								
2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele , Q. Rossy					O	28	3 ESC
Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos					O	28	3 HEC
Audit externe	P. Delaloye					E	56	6 HEC
Biometrics	S. Marcel					O	28	3 EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	A. Treccani					E	28	3 HEC
Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaouti					E	56	6 HEC
Data Science in Business Analytics	T. Vatter					Cc	56	6 HEC
Digital government transformation	T. Mettler					Dei	28	3 Idheap
Digital Innovation	B. Mueller					O	56	6 HEC
Digital Strategies	S. Missonier					E	56	6 HEC
Droit commercial	A. Richa					E	56	6 HEC
Economic Growth	J. Buggle, S. Orcan Sakalli					E	56	6 HEC
Information Security & Privacy	K. Huguenin					E	56	6 HEC
Information Security & Privacy	B. Ford (EPFL)					E	56	6 EPFL
Innovation Law	V. Junod					O	28	3 HEC
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni					O	37	4 ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN						28	3 ESC
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps	E. Casey					O	28	3 ESC
IS Architecture and Design	C. Legner					E	56	6 HEC
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni					E	56	6 HEC
Policing	O. Ribaux					O	28	3 ESC
Programmation avancée: interface graphiques (python)	A. Villa						28	3 HEC
Programming	S. Scheidegger					E	56	6 HEC
Recherche d'information	S. Marchand Maillet						56	6 UniGE
Risk Management	T. Meyer					Cc	28	3 EPFL
Risk Management (MCCF)	A. Mikes					E	28	3 HEC
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele					O	28	3 ESC

2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS
 Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention" 10
 Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

Matière	Enseignants	Semestres					credits ECTS
		19 A	20 P	20 A	21 P	21 A	
Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS							
Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)							15

Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus, le solde pouvant être choisi dans la liste complète établie sous le plan d'études "sans mention"

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information
Mention "Renseignement et science forensique"

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication (TIC)	A. Bécue, O. Ribaux, C. Weyerman					O	37	4 ESC
Compliance	NN					E	28	3 HEC
Criminologie et entraide, intervenants	JL Bacher, N. Bottinelli					E	14	1 Droit
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti					E	56	6 HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3 Droit
Droit pénal informatique	S. Métille					O	28	3 Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
informatique et réseaux	C. Fuhrer					E	28	3 ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter					E	12	1 Droit
Introduction à la programmation	A. Villa					E	56	6 HEC
Introduction au droit numérique	N. Dongois, AC Fornage					O	47	5 Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'internet	B. Cottier					E	28	3 Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle					O	56	6 ESC
Programmation orientée objet (python)	A. Villa					E	28	3 HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
Protection des données	S. Métille					E	56	6 Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet					O	28	3 ESC
Visualisation de données	I. Pante					V	28	3 Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :

- une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
- une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS

2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS

		19 20 20 21						
		A	P	A	P			
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy					O	28	3 ESC
Analyse de la criminalité	S. Caneppele, Q. Rossy					O	56	6 ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele, Q. Rossy					O	28	3 ESC
Biometrics	S. Marcel					O	28	3 EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	A. Treccani					E	28	3 HEC
Criminalité économique	S. Caneppele					E	28	3 ESC
Criminalité organisée (cours bloc)	J. Gerber					E	18	2 ESC
Datation et chronologie	C. Weyermann					V	28	3 ESC
Digital government transformation	T. Mettler					Dei	28	3 Idheap
Droit commercial	A. Richa					E	56	6 HEC
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	28	3 ESC
Gouvernance de la sécurité	S. Caneppele					O	19	2 ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin					E	56	6 HEC
Introduction à la criminologie et au droit	NN						28	3 ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle, Q. Rossy					E	56	6 ESC
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps	E. Casey					O	28	3 ESC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud					O	28	3 ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod					O	28	3 ESC
Policing	O. Ribaux					O	28	3 ESC
Politique criminelle	M. Jendly, S. Loup					O	28	3 ESC
Risk Management	T. Meyer					Cc	28	3 EPFL
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele					O	28	3 ESC
Terrorisme	S. Caneppele					O	28	3 ESC

2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS

Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"

Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS

Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)

Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

Pour la mention Renseignement et science forensique, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Renseignement et sciences forensique, le solde pouvant être choisi dans la liste complète établie sous le plan d'études "sans mention"

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information
Mention "Sciences juridiques"

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication (TIC)	A. Bécue, O. Ribaux, C. Weyerman					O	37	4 ESC
Compliance	NN						28	3 HEC
Criminologie et entraide, intervenants	JL Bacher, N. Bottinelli					E	14	1 Droit
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaoui					E	56	6 HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3 Droit
Droit pénal informatique	S. Métille					O	28	3 Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
informatique et réseaux	C. Fuhrer					E	28	3 ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter					E	12	1 Droit
Introduction à la programmation	A. Villa					E	56	6 HEC
Introduction au droit numérique	N. Dongois, AC Fornage					O	47	5 Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'internet	B. Cottier					E	28	3 Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle					O	56	6 ESC
Programmation orientée objet (python)	A. Villa					E	28	3 HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron					O	28	3 Droit
Protection des données	S. Métille					E	56	6 Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet					O	28	3 ESC
Visualisation de données	I. Pante					V	28	3 Lettres

Le module 1 est réussi si les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :
 • une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
 • une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS

Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P			
2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS								
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele , Q. Rossy					O	28	3 ESC
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6 Droit
Digital government transformation	T. Mettler					Dei	28	3 Idheap
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6 Droit
Droit de la consommation	A.C. Fornage					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6 Droit
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6 Droit
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6 Droit
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3 Droit
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	28	3 ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin					E	56	6 HEC
Innovation Law	V. Junod					O	28	3 HEC
International Commercial Arbitration (à la place de la version française Droit de l'arbitrage)	A. Bonomi/E. Lein					O	56	6 Droit
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni					O	37	4 ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN						28	3 ESC
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps	E. Casey					O	28	3 ESC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud					O	28	3 ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6 Droit
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3 Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice	NN						19	2 Droit
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6 Droit
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6 Droit
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6 Droit
°Procédure pénale/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6 Droit
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod					O	56	6 Droit
Séminaire bloc droit de la numérisation	E. Lein / AC Fornage					V	56	6 Droit
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele					O	28	3 ESC
Terrorisme	S. Caneppele					O	28	3 ESC

2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS

Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention" 10

Le module 2 est réussi si les 40 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS

Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1) 15

Le module 3 est réussi si les 15 crédits ECTS correspondants sont réputés acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

Pour la mention Sciences juridiques, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de l'une des mentions de la Maîtrise universitaire en Droit de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention sciences juridiques, le solde pouvant être choisi dans la liste complète établie sous le plan d'études "sans mention"